



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE**

Commission permanente du jeudi 05 avril 2007.

Délibération n°000100 Attribution d'une subvention régionale à l' ACREDEG pour la réalisation de l'opération «Entreprendre dans un lycée» au titre de l'année 2006-2007

L'an deux mille sept et le jeudi 05 avril à 09 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

Étaient présents: M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Serge FÉLIX, M. Bernard LOE-MIE.

Étaient absents : M. José GAILLOU, M. Georges ELFORT, Mme Muriel ICARÉ, Mme Célinie BOURDON.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués



Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n°CP-000448 du Président du Conseil Régional ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n°CP-000448.

ARTICLE 1 : Décide d'attribuer une subvention régionale de **QUATORZE MILLE TROIS CENT HUIT EUROS (14 308 €)** à l'A.C.R.E.D.E.G pour la réalisation de l'opération « entreprendre dans un lycée » au titre de l'année 2006-2007

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront prélevés de la manière suivante :

- **CINQ MILLE EUROS (5000 €)** sur le chapitre 932, article 93222 compte par nature 6568
- **NEUF MILLE TROIS CENT HUIT EUROS (9 308 €)** sur le chapitre 909, article 9090

du Budget Unique 2007 de la collectivité Régionale.

ARTICLE 3 : Donne mandat au Président du Conseil Régional pour signer la convention et tous les actes afférents à cette opération.

Certifié exécutoire,
transmis à Monsieur le Préfet le :

17 AVR. 2007

Le Président du Conseil Régional

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

Fait et délibéré à Cayenne,
en séance publique, le 05 avril 2007.

LE PRESIDENT DE LA REGION GUYANE



Antoine KARAM
Antoine KARAM